

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00500 Numéro SIREN : 882 705 387 Nom ou dénomination : 3M VTC
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2022 sous le numéro de dépôt 13016

3M VTC

35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS

45300 ASCOUX

LIASSE FISCALE 31/12/2021 IS / RS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignation de l'entreprise 3M VTC										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise 35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS 45300 ASCOUX																	
SIRET		8	8	2	7	0	5	3	8	7	0	0	0	1	8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		3							
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070											
		Autres * (3)		072		074		5 260				5 260					
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084		086		4				4						
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096		098		5 263				5 263						
	Total général (I + II)		110		112		5 263				5 263						
PASSIF												Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100												
	Écarts de réévaluation		124														
	Réserve légale		126		10												
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		)		132										
	Report à nouveau		134		3 001												
	Résultat de l'exercice		136		518												
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142		3 629												
Provisions pour risques et charges		Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 205												
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		)		172		429								
	Produits constatés d'avance		174														
Total III		176		1 634													
Total général (I + II + III)		180		5 263													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3M VTC

Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	42 706	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	7 630
	Autres produits						230	18
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	50 354
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	49 580
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	30
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	1
		Total des charges d'exploitation (II)					264	49 611
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	743
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		348	225	
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	518
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		518	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		225		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	7 630
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352			354	6 887
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * 880 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370			372	6 887

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

3M VTC

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3M VTC

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 3M VTC										Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises										
Fonds commercial	681		683											
Autres immobilisations incorporelles	700		705											
Terrains	710		715											
Constructions	720		725											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735											
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745											
Matériel de transport	750		755											
Autres immobilisations corporelles	760		765											
TOTAL		770	775											
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780				
II DÉFICITS REPORTABLES														
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	880										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis											
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter											
Déficits imputés			983											
Déficits reportables			984	880										
Déficits de l'exercice			960	6 887										
Total des déficits restant à reporter			970	7 767										
III DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326								
N° du centre de gestion agréé								388						
Montant de la TVA collectée								374	4 270					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 504					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397						

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:3M_VTC.....												Néant ☐ *					
Exercice ouvert le: ..01./01./2021.. et clos le:31./12./2021										Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectif moyen du personnel * :												376					
Dont apprentis												657					
Dont handicapés												651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale												861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												108	42	706			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées												118					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												105					
TOTAL 1												106	42	706			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												115	18				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												143					
Subventions d'exploitation reçues												113	7	630			
Variation positive des stocks												111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												153					
TOTAL 2												144	7	648			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																	
Achats												121	4	540			
Variation négative des stocks												145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances												125	41	440			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												146	3	600			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												133					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)												148	1				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												135					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante												150					
TOTAL 3												152	49	581			
IV - Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)												137	773				
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																	
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).												117	773				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																	
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case												020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)												022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)												026					
Période de référence												024	/	/	160	/	/
Date de cessation													/	/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122021 SIREN 882705387

Dénomination de l'entreprise 3M VTC

Adresse (voie) 35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS

Code postal 45300 Ville ASCOUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AKOSSOU Prénom(s) Thierry Oscar A. V.

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 20

Naissance: Date 05/03/1969 N° Département 99 Commune COTONOU Pays

Adresse : N° 35 Voie TER ROUTE DE PITHIVIERS

Code Postal 45300 Commune ASCOUX Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 8 2 7 0 5 3 8 7

Dénomination de l'entreprise

3M VTC

Adresse (voie)

35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS

Code postal

45300

Ville

ASCOUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3M VTC 35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS 45300 ASCOUX			
SIRET	8 8 2 7 0 5 3 8 7 0 0 0 1 8	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	6 887
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	COALA
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
TM CONSEILS 25 Rue de Paris 94470 BOISSY-SAINT-LEGER Tél: 0145694746	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 18082022 Lieu: ASCOUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président Thierry AKOSSOU
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
Thierry Oscar A. V. AKOSSOU Président		20							
35 TER ROUTE DE PITHIVIERS 45300 ASCOUX									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise 3M VTC

du _____

Adresse 35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS 45300 ASCOUX

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 079
Total	1 079

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	1 079	- de l'exercice . 2021 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À <u>ASCOUX</u> , le <u>18082022</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

3M VTC
S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS

45300 ASCOUX
R.C.S : 882705387

PROCFS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022

Le 30/06/2022,
à 9h15,

Monsieur Thierry Oscar A. V. AKOSSOU, associé unique de la société 3M VTC, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 518,21 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de 518,21 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 3 000,83 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 3 519,04 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 3 519,04 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 3 519,04 Euros

Rappel des dividendes distribués

Néant

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



3M VTC

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros
Siège social : 35 TER ROUTE DE PITHIVEIRS

45300 ASCOUX
R.C.S : 882705387

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Thierry Oscar A. V. AKOSSOU, associé unique et gérant de la société 3M VTC, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 42 706,22 Euros contre 11 626,94 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC)

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 49 610,71 Euros pour l'exercice, contre 12 507,11 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 49 579,85 Euros au 31/12/2021 contre 12 456,83 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 0 Euros au 31/12/2021 contre 50,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2021 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 30,00 Euros au 31/12/2021 et 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0 Euros au 31/12/2021 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à -225,00 Euros au 31/12/2021, contre 0 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 518,21 Euros contre un bénéfice de 3 010,83 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons une évolution de notre chiffre d'affaires et de notre rentabilité.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 0 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 0 Euros, soit un montant net de 0 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 0 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 5 263,13 Euros, contre 4 314,74 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 3 629,04 Euros, contre 3 110,83 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 1 634,09 Euros contre 1 203,91 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 50 353,92 Euros au 31/12/2021, contre 15 517,94 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 743,21 Euros, contre 3 010,83 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2021 fait ressortir un bénéfice de 518,21 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 3 000,83 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 3 519,04 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 3 519,04 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ASCOUX
Le 01/06/2022

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. H. F.', written over a horizontal line.